

Je m'engage à :

- mettre en valeur l'investissement réalisé dans les 6 mois suivant la réception des travaux ou l'acquisition du réservoir d'eau et à maintenir cet investissement à des fins agricoles pendant au minimum 5 ans ;
- faciliter au sein de mon exploitation les opérations conduites par le Département ou ses opérateurs délégués relevant de la mise en œuvre, du contrôle, de l'évaluation et de la promotion de la présente aide et donc de ma présente demande ;
- conserver, conformément aux textes en vigueur, toutes pièces (comptables, techniques ou autres) permettant de vérifier l'exactitude des éléments fournis au titre de la présente demande d'aide et de vérifier mon éligibilité à celle-ci ;
- citer le Département de La Réunion ou faire apparaître son logo dans toutes communications relatives à l'objet de la présente demande concernant mon exploitation ;
- informer le Département de toutes difficultés éventuelles à tenir les précédents engagements.

Dans le cadre du respect du Règlement Général sur la Protection des Données, le demandeur consent à ce que l'État ou ses services, la CGSS Réunion et tout autre institution ou organismes dépositaires de données le concernant transmettent au Département de La Réunion, les seuls éléments nécessaires à la constitution, à l'instruction et au contrôle de la présente aide. **Le demandeur est informé qu'il dispose d'un droit de retrait relatif au présent consentement.**

4. ELIGIBILITE DU DEMANDEUR

Agriculteur ou société agricole à titre principal dont le siège d'exploitation est basé à La Réunion.

5. CONTROLE RELATIF AU REGIME D'AIDE D'ÉTAT SA.50388 (2014/N)

Le demandeur est éligible au dispositif conformément aux conditions prévues par le régime d'aide d'état SA.50388 (2014/N) « Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire » et atteste que son entreprise n'est pas en situation de difficulté tel que le définissent les lignes directrices concernant les aides d'Etat au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté autres que les établissements financiers.

6. PROCEDURE DE MISE EN ŒUVRE DE L'AIDE

Enregistrement de la demande d'aide du 2 novembre au 30 novembre 2020.

Dépôt de la demande d'aide :

DEPARTEMENT DE LA REUNION
Direction de l'Agriculture de l'Eau et de l'Environnement
Cellule Aménagement du Foncier Agricole
26, avenue de la victoire
97400 SAINT DENIS
Standard : 0262 90 32 95

ANTENNE SUD
Cellule Aménagement du Foncier Agricole
6, chemin de la Régie
97410 SAINT PIERRE
Contact Julien SORNOM : 0692 97 45 21
courriels : julien.sornom@cg974.fr, claudedussel@cg974.fr

Le taux d'aide publique est de 90 % des dépenses éligibles retenues, avec un plafond maximal de 30 000 € pour les travaux de réhabilitation de retenues collinaires et de 4 500 € pour les acquisitions de réservoirs d'eau.

Prestation	Travaux de réhabilitation de retenue collinaire	Réservoir d'eau
Plafond	25 €/m ³	45 €/m ³
Plafond total de l'aide	30 000 €	4 500 €

Modalités de Paiement		
Premier acompte	Après agrément du dossier par le Département	50 % de l'aide
Solde	Après achèvement des travaux ou acquisition du réservoir, sur la base d'un dossier justifiant de la conformité de l'opération réalisée par rapport au dossier agréé. Le Département procédera au besoin à un constat sur site avant le paiement du solde de la subvention.	50 % de l'aide maximum

Le dossier de demande d'aide comprendra les pièces suivantes :

- La présente demande d'aide (3 pages) et le tableau en annexe, datés et signés
- Copie de la pièce d'identité ou du passeport du représentant légal
- RIB/IBAN au nom de l'exploitant ou de l'exploitation agricole
- Extrait d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ou avis de situation INSEE
- Attestation de la CGSS démontrant que l'exploitant est déclaré pour l'année de demande de l'aide et précisant le statut de l'exploitant à titre principal
- Un plan de masse situant l'emplacement du projet sur la parcelle
- Les devis des entreprises consultées (au minimum deux devis pour les travaux de réhabilitation)

En complément pour la réhabilitation d'une retenue collinaire :

- L'acte notarié du propriétaire de la parcelle ou pour le locataire une attestation du propriétaire de la parcelle autorisant la réhabilitation de la retenue
- Des photographies avant travaux pour la retenue collinaire à réhabiliter

Le dossier de demande de paiement de l'aide comprendra les pièces suivantes :

- Des photographies présentant l'état final de l'investissement réalisé
- La ou les factures acquittées

En réalisant cette demande d'aide, le bénéficiaire s'engage à entretenir le matériel sollicité conformément aux prescriptions du fournisseur (cahier des charges).

Une seule demande par exploitant et par an.

Toute demande incomplète ne pourra être subventionnée.

Le Département se réserve le droit de demander le remboursement de l'aide en cas de non-respect des obligations du bénéficiaire.

Fait à _____ le ____/____/____

Signature / Cachet

ANNEXE – Aide pour la réhabilitation des retenues collinaires et l’acquisition de réservoir d’eau

Commune / Référence cadastrale	Propriétaire du terrain	Exploitant sur la parcelle	Surface totale (Ha)	Prestation réalisée	Volume (en m ³)	Entreprises consultées	Montant des travaux réalisés	Entreprise retenue	Calendrier prévisionnel pour la réalisation des travaux	Information sur l’exploitation		
										Le projet s’inscrit dans le cadre d’une	Type de culture mis en place	Ecoulement de la production
				<input type="checkbox"/> Acquisition d’un réservoir souple ou rigide <input type="checkbox"/> Réhabilitation d’une retenue collinaire						<input type="checkbox"/> Création d’entreprise agricole <input type="checkbox"/> Consolidation de l’entreprise existante		

Fait à, le,
(Signature / cachet)

NOM / Prénoms